



MODALITÉS D'INSCRIPTION

# LOGEMENTS PERMANENTS DES NOUVELLES HABITATIONS DES PAPILLONS



**7651, 20E AVENUE, MONTRÉAL**  
FRANÇOIS LECOMPTE, COORDONNATEUR  
[HABITATIONSPAPILLONS@LEMURIER.ORG](mailto:HABITATIONSPAPILLONS@LEMURIER.ORG)





# HABITATIONS DES PAPILLONS LOGEMENTS PERMANENTS

Dans cette nouvelle construction, les **11 logements sociaux de type studio** incluront dans leur bail plusieurs services (électricité, eau chaude, chauffage), en plus d'être entièrement meublés et climatisés !

Nous recherchons des locataires avec un excellent degré d'autonomie, manifestant un intérêt pour la vie communautaire et qui souhaitent y participer activement (comité des résident(e)s, organisation d'activités, création de projets, bon voisinage, etc.).

Les futur(e)s locataires répondant aux critères et conditions d'admissibilité des Habitations des Papillons devront aussi être éligibles au programme de supplément au loyer (PSL). Les locataires payeront ainsi un loyer correspond à 25% de leurs revenus.

L'équipe d'intervention des Habitations des Papillons offrira un service de proximité aux locataires puisque le milieu de vie transitoire est annexé aux appartements sociaux.



# HABITATIONS DES PAPILLONS



## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir fait une demande d'admission;
- Avoir plus de 18 ans;
- Avoir sa citoyenneté canadienne ou sa résidence permanente;
- Vivre avec un trouble de santé mentale;
- Bénéficier d'un suivi par une équipe traitante associée au Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- Accepter une collaboration entre le service de soutien communautaire en logement social et communautaire du Mûrier et l'intervenant(e) pivot nommé(e) par l'équipe traitante;
- Avoir la capacité de vivre seul(e) et de façon autonome;
- Ne pas avoir une condition de santé connue nécessitant une intervention médicale de la part de l'organisme;
- Répondre aux critères d'admissibilité du programme de suppléments au loyer et respecter les normes d'occupation de la Société Habitation du Québec.

**CES CONDITIONS SONT OBLIGATOIRES. LEUR NON-RESPECT ENTRAÎNERA UN REJET AUTOMATIQUE DE LA CANDIDATURE**

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

- Vous avez la citoyenneté canadienne ou votre résidence permanente, et vous résidez au Québec;
- Vous résidez ou avez résidé dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) durant un minimum de 12 mois au cours des deux dernières années;
- Vous êtes autonome;
- La valeur des biens de toutes les personnes inscrites sur la demande est de 50 000 \$ ou moins;
- Le revenu brut total des personnes inscrites sur la demande, pour l'année précédente, est égal ou inférieur au montant suivant pour une personne seule : 38 000 \$;
- Vous n'êtes pas étudiant(e) à temps plein (une personne étudiante à temps plein ayant un enfant à charge peut être admissible);
- Vous n'êtes pas un(e) ancien(ne) locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement de la Régie du logement.

**À VENIR:  
JOURNÉE PORTES OUVERTES**

**OUVERTURE PRÉVUE:  
DÉBUT 2024**



---

# HABITATIONS DES PAPILLONS COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

**Par courriel : [habitationspapillons@lemurier.org](mailto:habitationspapillons@lemurier.org)**

Un formulaire vous sera envoyé. Une fois rempli et envoyé, le comité de sélection fera une pré-évaluation du dossier (respect des conditions, admissibilité au PSL, autonomie, motivation, etc.). Si tout est en règle, la personne candidate sera convoquée pour une entrevue.

Suite aux résultats des séances d'évaluations, le comité fera le suivi avec les candidat(e)s retenu(e)s et non retenu(e)s. Par la suite, un guide et un formulaire pour une demande de supplément au loyer vous seront envoyés.



# LES AUTRES SERVICES DU



## Cuisinons ensemble

*Cuisinons ensemble* est un programme d'apprentissages culinaires qui veille à la sécurité alimentaire des personnes vivant avec un enjeu de santé mentale. Les ateliers individuels sont donnés par un cuisinier formateur, qui s'adapte en fonction des connaissances et du niveau d'autonomie de la personne participante.



## Fabrique à bouffe & l'Atelier

Ces cuisines de production assurent à la sécurité alimentaire des personnes vivant avec un enjeu de santé mentale. Elles leur permettent aussi d'expérimenter une activité de travail en respectant leurs capacités et leur rythme.



## Fonds Accès Plein Air

Le *Fonds Accès Plein Air* favorise et facilite l'accès à des activités extérieures (sportives, thérapeutiques, culturelles ou de loisirs) aux personnes vivant avec un trouble de santé mentale. Cette année, 9 organismes se sont partagé 40 000\$ pour leur projet plein air.



## Services résidentiels

Le Mûrier offre **un total de 93 places résidentielles dans 5 résidences** qui proposent différentes formes de soutien. Suite à une référence de professionnels, le mécanisme d'accès central (sous la gouverne des CIUSSS) se charge du processus d'attribution.

